

Déclaration de politique communale de la Ville de Braine-le-Comte 2012-2018.

Préambule

Le 3 décembre dernier, le nouveau Conseil Communal a prêté serment. La nouvelle assemblée traduit la volonté des Brainois de poursuivre le travail accompli depuis 2006 et l'entrée en vigueur de la majorité BRAINE-PS. Dotée à l'époque de 20 sièges, la majorité a été renforcée par le vote des Brainois en octobre 2012 en la portant à 23 sièges. La volonté des deux ailes de la majorité était de poursuivre l'élan de la politique volontariste mise en place pendant six ans.

Cependant, cette nouvelle mandature 2013-2018 sera financièrement difficile pour l'ensemble des communes. Braine-le-Comte n'échappera pas à cette règle. Comme les autres niveaux de pouvoir, les recettes des communes ont tendance à stagner. D'autre part, c'est au cours de cette mandature 2013-2018 que les transferts de compétences de l'Etat fédéral vers les entités fédérées (Région et Fédération Wallonie-Bruxelles) pourraient entraîner des effets négatifs sur les finances communales.

Cela n'empêchera pas la nouvelle majorité de continuer à travailler ardemment sur les attentes des Brainoises et des Brainois et à développer de nouveaux projets.

La méthode

Le Collège Communal

Le législateur wallon a modifié le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation avec la volonté de réduire le nombre de membres du Collège Communal. Pour notre Ville de Braine-le-Comte, cela implique la perte d'un poste d'Echevin. Dès lors, l'équipe réduite se doit de travailler davantage. Par ailleurs, le futur transfert de compétences de l'Etat fédéral vers les entités fédérées va augmenter significativement les tâches et les fonctions d'une ville.

Les membres du Collège devront dès lors être davantage formés et informés. Mais pour pouvoir décider, le Collège communal doit avoir toutes les cartes en mains sans qu'aucun service ou aucun membre du Collège n'occulte une information ou un élément susceptible d'éclairer les décideurs.

Aucun membre du Collège n'est propriétaire de ses attributions, la transversalité devra continuer à être de mise. Il en va de la cohésion de l'équipe et de son efficacité. La confidentialité des débats devra également être strictement respectée.

Cette nouvelle mandature sera l'occasion d'accroître le suivi des décisions du Collège Communal. A ce titre, le comité de direction, créé en toute fin de législature précédente et présidé par le Secrétaire communal (Directeur général), doit se réunir le premier jour ouvrable qui suit la réunion du Collège pour assurer le suivi des décisions du Collège Communal. La composition de ce comité de direction veillera à représenter l'ensemble des services communaux, en ce y compris les asbl et institutions paracommunales.

Le Conseil Communal

Le Conseil Communal est le lieu où la démocratie locale s'exprime, délibère et contrôle l'action du Collège. Afin d'alimenter et garantir la vitalité des débats, cinq commissions communales seront créées : 1) Environnement, Déchets et Développement durable ; 2) Finances et Logement ; 3) Santé et Egalité des Chances ; 4) Agriculture et Ruralité (PCDR) et 5) Travaux. Ces commissions seront présidées par un Conseiller communal de la majorité et garantiront la représentativité de chaque groupe du Conseil Communal. Les présidents de commissions devront faire un rapport régulier au Collège Communal des débats et des propositions faites au sein de leur commission, avec copie pour les membres du Conseil Communal.

En début de mandature, le Conseil Communal s'est doté ce 31 janvier 2013 d'un nouveau règlement d'ordre d'intérieur facilitant l'expression de chacun tout en fixant des balises nécessaires au bon déroulement des débats et des décisions.

Le lien avec la population

Le Collège Communal veillera, par le biais du Secrétaire Communal (Directeur général), à garantir la fonction première d'une Ville, à savoir le service (au) public.

Le citoyen doit être au cœur des décisions prises par les autorités communales. Pour ce faire, il se doit d'être informé et invité à participer aux prises de décisions. A ce titre, la communication sera renforcée (5 revues communales par an, un nouveau site internet avec commande de documents en ligne, accentuation des informations communales, encourager la création de comités de quartier et de village,...) et les groupes de travail seront ouverts aux Brainois.

La prudence et l'efficiences actives

Vu le contexte économique global, notre Ville sera encore plus sélective dans l'engagement des dépenses et des investissements qui devront répondre à des besoins avérés et prioritaires. Chaque département devra envisager une dépense en gardant à l'esprit que le budget alloué ne doit pas être nécessairement dépensé.

L'objectif

Toute une série de dossiers ont été engagés avec fermeté durant la précédente législature. Aujourd'hui, leur remboursement limite fortement les possibilités d'investissement pour les trois prochaines années. Il faudra donc accorder la priorité des investissements aux dossiers d'ores et déjà engagés et qui visent particulièrement les besoins et la qualité de vie des citoyens.

Les axes fondamentaux de la législature

La volonté de la majorité n'est pas de faire un catalogue exhaustif de toutes les réalisations envisagées. Nous pensons qu'il est important de donner une ligne claire et simplifiées aux Brainois sur base d'axes fondamentaux, classés ci-après par ordre alphabétique.

Accueil de la petite enfance

La perspective d'un nouveau Plan Cigogne, lancé par la Région wallonne, confirme notre volonté d'encore accroître le nombre de places d'accueil durant cette législature. Rappelons-le : ces dernières années, nous avons ouvert deux nouvelles maisons d'accueil de l'enfance (MCAE), à Hennuyères et à Braine Centre. Cela a permis l'ouverture de 24 places supplémentaires.

Cependant, force est de constater que ces efforts ne sont pas suffisants. Nous travaillons dès lors sur un nouveau projet de crèche communale, à proximité directe de la gare, en faisant attention au confort des enfants et aux normes ONE en vigueur, bien évidemment.

Bâtiments communaux et défi énergétique

Notre patrimoine communal est important et mérite une attention particulière. Acheter du neuf, c'est bien. Rénover l'ancien, c'est essentiel. Aussi, dans le cadre d'une politique de lutte contre les bâtiments énergivores, nous allons planifier une rénovation progressive des bâtiments communaux qui mérite une attention particulière. Lors de la précédente législature, l'accent a été mis sur l'Hôtel de Ville (qui devient un bâtiment à basse énergie) et sur l'école communale d'Hennuyères. Un bâtiment passif est en construction sur la Grand Place pour devenir le guichet de l'énergie, tandis que la piscine en construction reprend également les meilleurs techniques énergétiques.

Il faudra poursuivre les investissements à ce niveau et établir une liste des bâtiments à rénover sur base de priorités et d'un plan pluriannuel. A ce titre, le maintien d'un conseiller énergie est essentiel pour fixer la ligne de conduite.

Enfin, s'il s'avère qu'un bâtiment ne correspond pas au métier de base de la commune et qu'il peut être valorisé par un autre opérateur, sa vente pourra être envisagée et allègera d'autant la dette communale.

Bibliothèque - Ludothèque

L'événement de cette législature sera le développement du Plan Lecture, approuvé en fin de mandature précédente. A ce titre, l'infrastructure et l'organisation de la bibliothèque subira également des modifications nécessaires au développement de nouveaux services de qualité pour les lecteurs.

Centre Public d'Action Sociale

On le sait, en période de crise, les CPAS sont mis à rude épreuve. Durant cette nouvelle mandature, toute une série de décisions du pouvoir fédéral viendront intensifier le rôle de notre CPAS et alourdir ainsi son budget. L'engagement ferme de la majorité est de poursuivre le financement du CPAS pour qu'il puisse assumer ses missions. Nous ne souhaitons laisser personne au bord de la route, surtout en ces moments difficiles.

Nous axerons par ailleurs la politique sociale autour de deux projets importants : la création de 25 résidences-services à côté de la maison de repos (agrandie) actuelle et l'intensification de la réinsertion socioprofessionnelle notamment par la création d'une société à finalité sociale par exemple pour la culture et la vente de produits maraichers BIO.

Culture

Alors que le Centre Culturel sera confronté à la sortie d'un nouveau décret le régissant, les infrastructures culturelles subiront un nouvel élan avec l'ouverture du bâtiment « Baudouin V » dans la rue de la Station et la rénovation des installations de la salle de spectacle Baudouin IV.

Enseignement

Si la qualité pédagogique de notre enseignement communal n'est plus à démontrer, l'accent sera mis cette législature sur l'infrastructure. Ainsi, l'école d'Hennuyères sera agrandie avec la construction, subsidiée par le fonds des bâtiments, d'une nouvelle aile permettant d'abandonner les modules préfabriqués et ainsi de donner un enseignement de qualité dans un environnement sain et confortable.

L'école de Ronquières se retrouvant à l'étroit dans ses locaux actuels, un projet de reconstruction, rue de Rosemont, sera initié toute cette législature afin de répondre aux besoins grandissants de la population ronquiéroise.

Espaces verts

Plusieurs projets de nouveaux lotissements sont sur les rails. Si leur mise en œuvre peut mettre un certain temps, il est dans notre priorité absolue de pouvoir, sur chaque dossier, créer des nouveaux espaces verts. Chaque projet immobilier sera ainsi suspendu à cette volonté ferme de notre part. Ainsi, plusieurs lotissements se verront dotés d'espaces verts et autres parcs publics. Citons en exemple les sites des ABT, de la Houssière, à l'arrière de la Cité Rey, des anciennes usines Catala, de la Ferme de la Tour, etc.

Fiscalité

La volonté de la majorité en termes de fiscalité est très claire : poursuivre la diminution de l'impôt sur le travail, à savoir l'IPP (Impôt sur les Personnes Physiques). Si la fiscalité doit parfois s'adapter aux rentrées parfois plus maigres, parfois meilleures, de la Ville, notre volonté est d'arriver à descendre l'IPP en-dessous des 8%.

Le début de la législature sera d'ailleurs consacré à un grand assainissement financier pour permettre aux Brainois de respirer fiscalement dans les années qui suivront. On ne le sait, et on l'a d'ailleurs mentionné au début de cette déclaration, la situation économique n'est guère joyeuse et les modifications institutionnelles risquent de ne pas apporter que du bon aux finances communales. Cependant, nous allons retrousser nos manches, poursuivre la chasse au gaspi et tout mettre en œuvre pour alléger, dans les années qui viennent, la pression fiscale.

Jeunesse

Braine-le-Comte, une ville jeune et dynamique... Lors de cette législature, nous poursuivrons le travail entrepris auprès de nos jeunes avec un pool d'éducateurs de rue motivés et une maison de jeunes proactive. De plus, Braine-le-Comte s'inscrira dans la campagne « Commune jeunes admis » qui vise à un engagement moral entre les différents acteurs publics de la jeunesse.

Logement

Le nombre de logement mis en location par les pouvoirs publics est insuffisant, aussi nous voulons qu'à l'avenir des parcelles leur soient allouées dans tous les lotissements privés importants.

Mobilité

Sous la précédente législature, le Plan Communal de Mobilité a été avalisé, tant par le Conseil Communal que par la tutelle exercée par la Région wallonne. La mise en œuvre de ce plan global de mobilité sera l'un des moments forts de cette législature, avec une dotation véritable de moyens financiers afin de réaliser les aménagements nécessaires.

Rénovation urbaine

C'est l'enjeu majeur de cette législature communale. Le processus de rénovation urbaine ayant été lancé lors de la précédente mandature, avec le soutien de la Région wallonne, nous allons maintenant pouvoir travailler sur toute une série de dossiers bien précis : rénovation de la Grand Place, création d'un parking souterrain à la crèche, rénovation de l'espace des Dominicains, reconversion des Autobus Brainois... La liste des projets est longue et les deux partis de la majorité s'engagent à tout mettre en œuvre pour les concrétiser.

Il faut cependant être clair avec la population : ces dossiers prendront du temps : bureau d'étude, proposition de projet, aval du projet, budgétisation, aval de la tutelle et du pouvoir subsidiant et, enfin, lancement du marché de travaux.

Sécurité et prévention

La sécurité des citoyens est essentielle. Profitant de la désignation d'un nouveau chef de corps pour notre zone de police de la Haute-Senne, nous souhaitons rétablir un lien plus fort entre les agents de quartier et les citoyens. En respectant les lois en vigueur, nous voulons rapprocher le policier des habitants pour qu'une confiance puisse s'établir.

Avec un cadre policier au complet, nous poursuivrons également la lutte contre la petite délinquance qui, souvent, fait jaillir le sentiment d'insécurité. C'est par une action de terrain, quotidienne, que nous réussirons le pari d'une ville et de villages tranquilles où il fait bon vivre.

Sports

Les sports subiront plusieurs changements en cette législature. Dans le cadre de l'ouverture de la piscine tant attendue, une RCA (Régie Communale Autonome) sera mise sur pied. Progressivement, elle aura vocation à gérer l'ensemble des infrastructures sportives de notre entité et deviendra donc le Centre Sportif Local Intégré reconnu, remplaçant en cela l'asbl Braine Sports qui sera dissoute.

La rénovation des stades communaux sera notre priorité. Le Poseur sera enfin doté de vestiaires dignes de ce nom tandis que le deuxième terrain du Stade Higuët à Ronquières sera finalisé.

Stationnement

Le stationnement est l'un des dossiers qui n'a pas pu être finalisé lors de la dernière législature. Les attentes sont nombreuses et les attentes très différentes selon les usagers. Nous nous engageons à étudier un plan global de parking dans les rues commerçantes ainsi qu'aux alentours de la gare.

Les navetteurs brainois ne peuvent être pénalisés à cause des navetteurs venus des autres communes, de par l'attrait des connexions de notre gare SNCB. A ce titre, une négociation avec la société des chemins de fer sera menée pour régler une fois pour toutes les problèmes de stationnement des navetteurs.

Voiries et trottoirs en bon état

La législature passée a été symbolisée par un plan de rattrapage intensif des voiries communales. Leur état était par endroit catastrophique et nous avons pris nos responsabilités en dégageant des budgets très importants pour rénover en profondeur ces voiries.

Alors que nous remboursons aujourd'hui ces investissements bien utiles, nous souhaitons poursuivre, avec raison, la rénovation des voiries et des trottoirs y compris leur adaptation aux moins valides. Ces derniers recevront d'ailleurs une attention plus particulière tant les besoins et les attentes de la population sont grands.

La conclusion

On l'aura compris, en ces périodes de bourrasques budgétaires et financières, et alors que notre Ville a investi plus de 50 millions d'euros dans la transformation de son cadre de vie (heureusement avec des taux d'intérêt historiquement bas), nous ouvrons une législature qui sera marquée principalement par la finalisation des dossiers lancés ou des chantiers en cours.

Certes les projets nouveaux ne manquent pas, mais au même titre qu'un être humain, une Ville ne peut « avaler » plus que ces capacités ne lui permettent. Surtout dans une période où on ne peut guère compter sur la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'État fédéral pour alléger le poids des investissements ou l'équilibre des budgets, au contraire.

Heureusement, les « fondamentaux » de notre ville sont bons. Vaste territoire, cadre de vie intéressant, proximité de la capitale de la Belgique et de l'Europe, infrastructures satisfaisantes, niveau de vie très supérieur à celui du Hainaut.

Durant la première partie de la législature (3 ou 4 ans en fonction du contexte global et local), le Collège communal et le Conseil communal auront pour priorité de veiller au contrôle strict des quatre grandes catégories de dépenses :

- Diminuer le poids des intérêts et amortissements par le frein maximal à l'extraordinaire pour 2013 à 2016.
- Contrer le poids croissant des coûts du personnel (et surtout des charges de pension) par une politique extrêmement limitative de recrutement.
- Maintenir comme en 2012 un poids raisonnable du fonctionnement.
- Veiller à ce que les transferts (surtout la zone de police et le CPAS, mais aussi les ASBL para-communales) voient leur croissance limitée à l'absolument incontournable.

Tout cela demandera de l'ingéniosité, de l'enthousiasme, de la volonté, mais aussi et surtout, beaucoup de collaboration au quotidien entre les diverses institutions communales et para-communales mais aussi entre le Collège et le Conseil communal et au sein de ces différents organes.